



## Responsabilité projet automate notice / pcb

Par **djbouns**, le **01/11/2018** à **23:53**

Bonjour,

Je post sur la partie "entreprise et société" car aucune catégorie ne correspondait.

Je suis un particulier, autodidacte, je n'est aucune formation en électronique, électricité ou informatique.

J'ai besoin de conseil concernant un projet d'automate pour aquarium récifal que je travail depuis 1 ans et demi sur base ARDUINO.

Ce projet ( toute la partie code) sera mis a disposition gratuitement afin que tout le monde puisse en profiter (principalement dans le but que les moins aisé puisse automatiser leur aquarium) sous License GPL.

Le code seras accompagner d'une notice explicative pour l'installation du soft et les branchements a faire.

L'utilisation de l'automate pourras se faire via un montage que chacun réaliseras avec les composants de son choix ou via une carte shield que j'ai crée.

Voila mes deux questions :

1) Dans la notice, je donne un exemple de montage. Que dois je (comment ? sous qu'elle forme ?) préciser au lecteur que le montage peut être dangereux (courants forts) que la notice est a titre d'exemple pour que je ne puisse pas être mis en cause en cas de problème ?

2) Pour le shield que j'ai crée, une dizaine de personnes sont intéressé pour me l'acheter mais j'ai lu sur internet qu'un montage électronique devait être certifier avant d'etre vendu. au vu du prix d'une certification, cela est impossible pour un particulier. Puis je faire signer une décharge du type " je ne suis pas un professionnel, se montage n'as pas fait l'objet de certification, vous acheter en connaissance de cause, je ne pourrais être tenu responsable en cas de problème, ect ...) pour qu'en cas de problème ( j'imagine toujours le pire) ces personne ne puisse pas m'inquiéter ?

Je suis vraiment inquiet sur ces point car je ne voudrait pas mettre en péril ma situation personnel pour un dysfonctionnement sur un projet qui a pour but d'aider la communauté récifal.

Merci d'avance[smile3]